



Compte rendu CFDT de la formation spécialisée du Comité Social d'Administration des DDI du 21 mars 2025

Présidée par la Directrice des Ressources Humaines du ministère de l'Intérieur (MI) Mme Juliette BOSSART-TRIGNAT

La déclaration liminaire de la CFDT donne le ton ! On continue à se serrer la ceinture, au détriment de la QVCT des agents en DDI. Le baromètre social confirme cela et alors ? Que fait l'administration ?

- **Points 1, 2 et 3 – Désignation du secrétaire adjoint de la FS DDI et validation des PV des 24 juin et 19 novembre 2024.**

Sandrine Fourcher-Michelin (FO) est de nouveau élue par les membres de la FS DDI et les 2 PV sont approuvés.

- **Point 4 - Présentation des résultats du baromètre social 2024 par IPSOS « Il est où le bonheur ? il est où ? »**

Pour rappel :

- 29 % de réponses au baromètre social DDI en 2020
- 31 % de réponses au baromètre social PREF et SGCD en 2021

En 2024, le baromètre social est à destination de tous les agents de l'ATE (Préfectures/SGCD/DDI)

20 683 agents ont répondu, soit 35 % de participation totale. Pour les DDI, 10 549 agents, soit 34%.

# répondants	2020	2024
DDI	7642	10549
DDT (M)	4801	5690
DDETS	741	2217
DDPP	1055	1392
DDETSPP	1045	1250
Par catégorie d'agents:		
Catégorie A	2440	4254
Catégorie B	4031	5092
Catégorie C	1171	1203

La **CFDT** a fait remarquer que les résultats sont pris en compte à partir de 30% de réponses par département mais **5 départements** (Guadeloupe, La Réunion, Mayotte, Val de Marne, Hauts de Seine) ont un taux de réponses inférieur à 10%, ils **ne sont donc pas intégrés à ces résultats**. L'administration ne connaît pas le motif de ce manque de réponse sur ces 5 départements.

La **note QVCT** qui ressort de ce baromètre est de **6,1/10**. C'est clairement peu satisfaisant.

Ce baromètre social montre que **le travail a du sens mais que le moral est mitigé**. C'est l'état d'esprit qui en ressort. 62% des répondants se sentent impactés négativement par les différentes réformes. L'augmentation des répondants est identifiée sur les DDETS et la catégorie A.

La **CFDT** a rappelé à l'administration qu'en 2020, le baromètre n'intégrait pas les agents travail-emploi ayant fait l'objet de la **fusion des DDETS-PP en avril 2021**. Cette dernière réforme a fortement impacté les agents de ces DDI. La **CFDT** indique que la **revue des missions en cours** dans les DDETS-PP risque de ne pas améliorer cet état d'esprit. Même si certaines administrations, comme les ministères sociaux, déclarent qu'il s'agit seulement d'une revue des procédures...

Les répondants estiment que les améliorations à opérer dans l'ordre sont :

1/ Les applications informatiques

2/ La restauration

3/ L'accès des véhicules

Ainsi, pouvoir travailler dans de bonnes conditions, pouvoir se restaurer pour recharger les batteries et pouvoir accéder à son lieu de travail sont les thèmes qui semblent essentiels aux répondants.

Alors que l'administration pointe principalement les efforts à faire sur l'informatique, la **CFDT** rappelle que justement, dans sa DL, la **restauration** est un sujet important que le MI, bien que financeur, renvoi sur la CNAS (Caisse Nationale d'Action Sociale). Plusieurs signalements sur le sujet vers la formation spécialisée des DDI arrivent de plusieurs régions. Telles que des subventions, qui même si elles sont harmonisées par département, ne sont pas accessibles à tous les agents, quand le service de restauration ne peut accueillir tous les agents des DDI d'un même département. **C'est tout de même le 2^{ème} point d'amélioration attendu par les répondants !**

On note également que l'ambiance locale au travail n'est pas au beau fixe par 2 indicateurs particuliers. Bien que les DDI soient souvent des petites structures qui devraient permettre la proximité des équipes :

- Seulement 35% sont satisfaits de leur relation avec la direction (contre 79% en 2020) et 61% sont satisfaits de la relation avec le N+1 (contre 86% en 2020)
- 46% souhaitent faire autant de télétravail qu'aujourd'hui et 36% souhaitent en faire plus. Soit 82% qui souhaitent rester en télétravail et non sur site toute la semaine.

La **CFDT** signale que la densification des locaux à la suite de la circulaire Borne de 2023 risque d'accentuer cette situation. Des bureaux plus petits à partager, des open-space et du flex-office. Quel programme !

A tout cela, s'ajoute la surcharge de travail qui est ressentie comme mal adaptée surtout pour les catégories A en DDPP, DDETS et DDETSPP pour les missions sur site extérieur (missions de contrôle).

Concernant la formation, 40% des répondants ont dû y renoncer depuis 2 ans, comme en 2020 (période covid). Faute de charge de travail trop importante, de lieu géographique trop éloigné et de **prise en charge des frais insuffisante** par l'administration pour **30% contre 14% en 2020**.

Seulement 29% des répondants estiment avoir des possibilités d'évolution professionnelle intéressante contre 58% en 2020.

Dans les situations difficiles qui nécessitent un besoin de soutien, **48% sont insatisfaits de l'accompagnement** (contre 34% en 2020). Les chiffres les plus inquiétants, sont :

- 17% n'ont pas demandé de soutien
- 11% en ont demandé sans en avoir eu

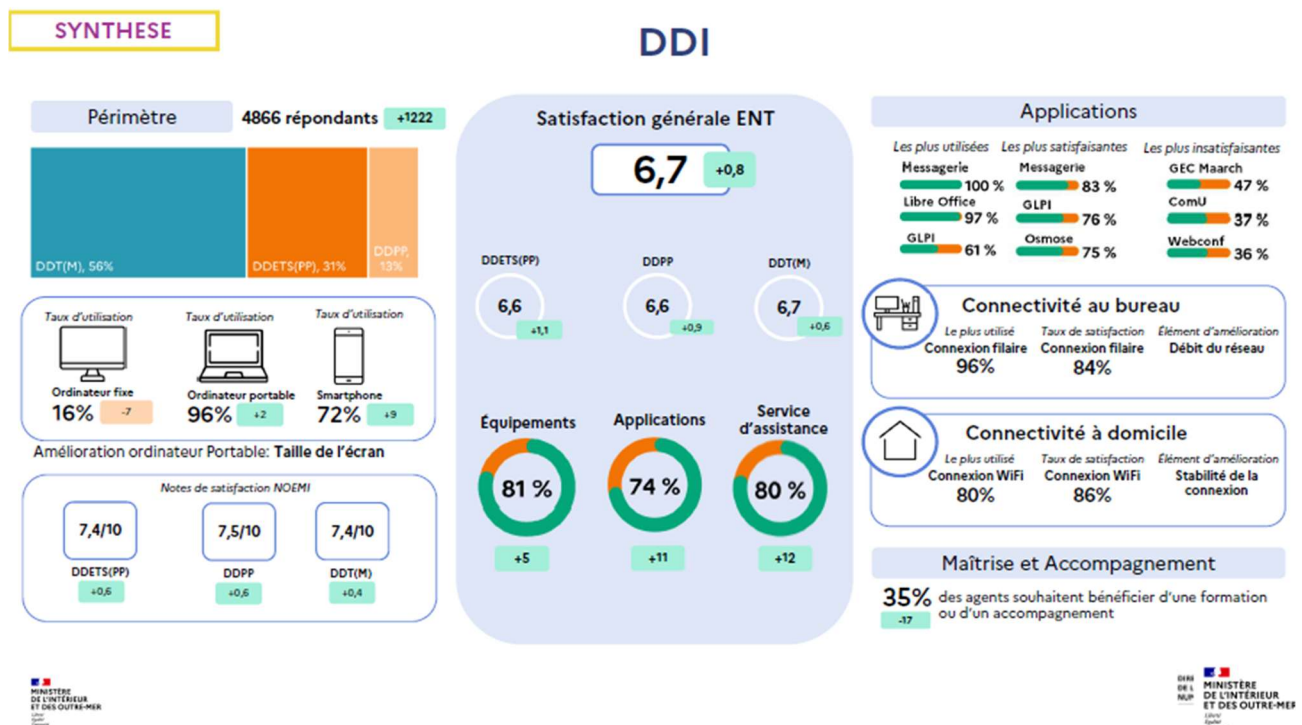
La **CFDT** indique qu'il est regrettable que les cellules de soutien et d'alerte ne soient pas plus saisies, 7% seulement des répondants. Ces cellules font l'objet de financement des ministères de l'ATE mais ne sont pas assez diffusées auprès des agents.

Les répondants ont pu suggérer des points d'amélioration dans leur structure et dans le prolongement des rencontres de l'ATE :

- Meilleure communication
- Cohésion entre les services,
- Le renfort des moyens,
- L'accompagnement RH de proximité,
- Le style de management.

La **CFDT** note qu'il est prévu localement de partager les résultats dans les équipes sur le territoire et de définir des priorités d'action durant le 1er semestre 2025 (sous la responsabilité des Préfets). **Un bilan sera attendu sur ces actions identifiées et menées.**

➤ Point 5 - Présentation des résultats du baromètre numérique 2024



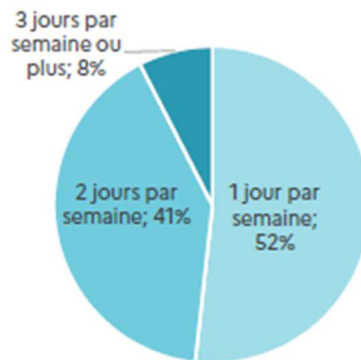
Sur les 4 866 répondants, les taux de réponses majoritaires indiquent que 21% sont des agents des Ministères sociaux (MSO) et 42% sont des agents du ministère de la transition écologique. 50% sont des catégories B, 27% ont des fonctions d'encadrement et 62% télétravaillent.

40% des répondants indiquent ne pas pouvoir complètement télétravailler à cause de

l'instabilité du VPN et de l'absence d'un 2^{ème} écran car l'écran du PC NoeMI est trop petit.

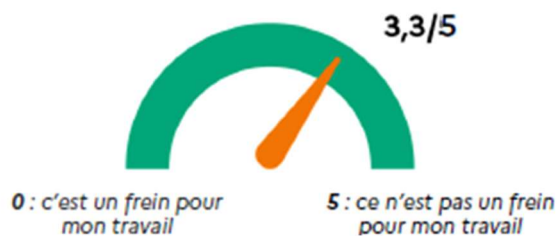
La DNUM ne sait pas comment répondre à cette 2^{ème} demande dans le contexte budgétaire actuel. La fourniture d'un écran déporté a un coût que l'administration ne peut assurer. **Un écran plus grand sur un PC augmente le poids du matériel mais l'agent peut en faire la demande.** La stabilité du VPN est à améliorer. Néanmoins, dans le baromètre social 2024, 82% des répondants souhaitent télétravailler autant, voire plus qu'actuellement.

A quelle fréquence télétravaillez-vous ?



La DNUM maintient que Microsoft 365, dont TEAMS, ne sera pas déployé dans l'ATE car jugé pas assez sécurisé, puisque les données sont stockées dans des Data Center hors Europe. La DNUM a fait le choix de la sécurité de l'environnement MI au détriment de la fonctionnalité des applications. Cependant, Microsoft 365 est déployé dans d'autres ministères de l'ATE.

Comment évaluez-vous les règles de sécurité informatique qui concernent votre ENT ?



Ce résultat montre la capacité d'adaptation des agents des DDI au vu des restrictions appliquées. Supérieur à la moyenne !

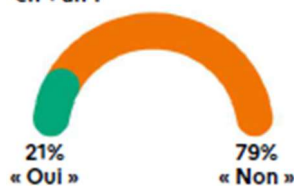
La **CFDT** fait remarquer qu'en 2023, **705 agents des MSO** en DDETS-PP avaient répondu au baromètre numérique alors que **seulement 75 agents des MSO ont répondu en 2024**. Ainsi que 183 répondants de l'agriculture en 2023 et seulement 73 en 2024. La DNUM n'explique pas cette forte baisse.

Les DDI ne sont pas encore équipées à 100% de PC Noémi. Les DDPP sont seulement équipées à 51%.

Besoins d'amélioration des Noémi

1. Taille de l'écran (45%) +1 rang
2. Connectivité Wifi, Bluetooth (34%) +2 rangs
3. Vitesse démarrage (23%)
4. Absence de bugs (22%) -3 rangs
5. Autonomie (19%)

Pensez-vous que votre équipement s'est amélioré en 1 an ?



On note 5 applications qui obtiennent un taux d'insatisfaction supérieur à 30% :

- Libre Office utilisé par 97% des agents pour 34% d'insatisfaction
- Comu utilisé par 8% des agents pour 37% d'insatisfaction
- Webconf utilisé par 53% des agents pour 36% d'insatisfaction
- Webinaire de l'Etat utilisé par 50% des agents pour 30% d'insatisfaction
- Gec Maarch utilisé par 4% des agents pour 47% d'insatisfaction

Les résultats de satisfaction des applications par DDI sont à prendre avec des pincettes puisque comme dit plus haut, les agents des DDETS-PP sont très peu représentatifs par rapport à 2023. Néanmoins, si les **agents des DDPP** ont également moins répondu qu'en 2023, leur **insatisfaction sur leur application métier est encore de 36%**.

Les points d'amélioration pour aider à la collaboration entre ministères :

Besoins d'amélioration

1. Un accès plus libre à internet (25%)
2. Les visioconférences (22%)
3. Le partage ou l'envoi de fichiers (21%)
4. Les outils collaboratifs (19%)

Les points d'amélioration pour aider à la collaboration avec des interlocuteurs externes :

Besoins d'amélioration

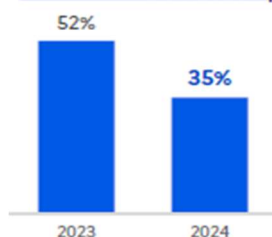
1. Le partage ou l'envoi de fichiers (32%)
2. Les visioconférences (32%)
3. Un accès plus libre à internet (18%)
4. Les outils collaboratifs (10%)

Les répondants souhaitent bénéficier de formation sur leur équipement à hauteur de 35%, majoritairement sur les outils collaboratifs, bureautiques et visioconférences.



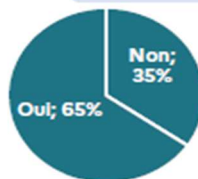
Assistance et formation

Souhaitez-vous bénéficier d'une formation ou d'un accompagnement ?



Cette année, il y a moins d'agents qui souhaitent bénéficier d'une formation ou d'un accompagnement afin de perfectionner leurs pratiques et usages professionnels dans le domaine numérique.

Avez-vous assez d'information sur votre équipement ?



Pourquoi non ?

1. Je ne sais pas où chercher 56%
2. Trop de sites distincts 27%
3. Les sites sont incomplets 8%

Dans quel(s) domaine(s) souhaiteriez-vous bénéficier de formation ?

1. Les outils collaboratifs	53%	
2. Les outils bureautiques	48%	+1 rang
3. Les visioconférences	45%	-1 rang
4. L'envoi de fichiers volumineux	25%	+4 rangs
5. La messagerie	20%	+4 rangs
6. La sobriété numérique	20%	-1 rang
7. La sécurité numérique	16%	-1 rang
8. L'agenda	11%	+2 rangs
9. Les outils de réservation	5%	
10. Les impressions	5%	

Pour quelles applications souhaiteriez-vous bénéficier de formations ?

1. Resana	26%
2. Webconf	26%
3. Osmose	19%
4. Envol	17%
5. Tchap	11%
6. ComU	7%
7. GLPI	3%
8. SignMI	2%
9. GEC	2%

N'hésitez pas à signaler à la CFDT si vous n'avez pas pu répondre à ces baromètres en 2024 et le motif de l'empêchement (manque d'information, pas de réception de l'enquête, manque de temps, autres)

➤ Point 6 – Risque amiante bâtementaire dans les DDI :

Ce risque est évalué selon 4 niveaux : 1/absence d'amiante, 2/présence d'amiante mais sans risque, 3/présence d'amiante avec travaux obligatoires à réaliser et enfin, 4/en cours d'évaluation (les diagnostics sont demandés). Les services des SGCD réalisent un effort constant pour compléter le système d'informations RT-OAD, et le nombre de champs non renseigné diminue très sensiblement.

Pour les DDI, il montre 743 établissements sur 1 259 sans information sur le sujet, dont 228 serait en cours de diagnostic et **515 non renseignés**.

L'ISST rappelle qu'une évaluation périodique du **DTA (diagnostic technique amiante)** doit avoir lieu tous les 3 ans, si présence d'amiante détecté. **Ce diagnostic est obligatoire si le permis de construire a été délivré avant juillet 1997**. Par ailleurs, avant de réaliser des travaux, la production d'un **relevé amiante avant travaux (RAAT)** est aussi **obligatoire**. Les RAAT sont réalisés systématiquement sans exception, la responsabilité du maître d'ouvrage et celle du maître d'œuvre sont engagées.

La **CFDT** demande que soit rappelé le rôle de l'ISST aux SGCD et aux directions des DDI.

***Plus d'infos sur la fiche [CSA DDI amiante – CFDT espace DDI](#)**

➤ Point 7 – Formation des membres des CSA et des FS

Les membres élus des instances du périmètre des DDI peuvent se former soit via la CEGOS (marché UGAP) soit par l'organisation syndicale de leur choix. Pour ces publics, la prise en charge s'effectue sur le programme 216.

La formation des membres élus des formations spécialisées doit être de 5 jours (dont 3 jours de socle commun obligatoire + 2 jours pour les formations spécialisées).

Les agents peuvent choisir :

- de suivre 5 jours de formation consécutifs conformément à l'offre du prestataire CEGOS ;

ou

- de suivre 3 jours avec la CEGOS et 2 jours organisés par une organisation syndicale homologuée (cette deuxième partie de formation peut être différée et doit faire l'objet d'une demande de congé de formation).

Sur les 633 agents formés, **265 sont des agents des DDI (soit 41.86%)**.

Prestataire	2023	2024	Total des formés sur 1 079 sièges pourvus
CEGOS	427	265	692
OS	22	83	105
Total	449	348	797

La DRH MI estime que la volumétrie des membres élus **restant à former est de 282**.

La **CFDT** a signalé avoir appris la veille que 2 élus.es CFDT n'ont pas reçu d'offre de formation dans 2 DDPP d'Ile de France. Le MI va se renseigner et faire un rappel aux SGCD concernés.

Un bilan qualitatif fait apparaître une note **moyenne d'utilité de la formation de 8,86/10** pour les formations en présentiel et de 8,51/10 pour le distanciel.

· **Point 8 - Tableau de suivis des demandes des OS en instance**

- Point avec la DEPAFI sur la politique de voyage, notamment sur la question du **déplacement des agents RQTH en 1ère classe**.

L'article 6 de l'arrêté du 3 décembre 2023 portant politique de voyage pour les personnels civils du ministère de l'Intérieur dispose que « Le recours à la première classe par voie ferroviaire est autorisé lorsque les conditions de la mission ou tarifaires le justifient, après accord de l'autorité qui ordonne le déplacement. »

Afin de prendre en compte la situation physique particulière de certains agents, la DEPAFI a mis à jour la FAQ (version du 21 février 2025) en ajoutant la précision suivante dans les cas de dérogation au principe de la seconde classe « la situation physique de l'agent semble justifier un recours à la 1ère classe »

La DEPAFI rappelle que les cas mentionnés dans la FAQ ne sont ni exhaustifs, ni obligatoires. La prise en compte de la situation physique de l'agent est à apprécier au cas par cas par l'autorité qui missionne.

- Point sur la **formation des représentants du personnel des conseils médicaux** et lien avec le MASA.

Le besoin de formation a été pris en compte. Une équipe projet a été constituée.

Les premiers échanges ont débuté au mois de février. La formation sera proposée en classe virtuelle.

A ce stade du projet, il n'est pas possible d'apporter des informations sur le déploiement de la formation. Ces informations pourront être précisées ultérieurement.

- Bilan des **dégâts** causés aux **bâtiments des DDI** lors des **crises agricoles**.

Une enquête a été réalisée auprès de l'ensemble des SGCD. Celle-ci est déclarative. Certains travaux déclarés faits, sont en réalité en cours ou à réaliser.

La **CFDT** a demandé à inscrire ce point en divers sur l'ODJ mais ce point n'a pas été inscrit au tableau de suivis des demandes.

➤ **Point 9 - sur les nombreux signalements de situations n'ayant pas trouvé de solution dans les instances locales.** « Là où le bonheur n'est pas »

Nous contacter si vous êtes concernés.

➤ **POINTS DIVERS à la demande des OS**

➔ **Point sur les travaux engagés dans le domaine de la VSST (violence sexiste et sexuelle au travail) et sur les commandes des jeux de plateau.**

Un point sera fait sur les actions menées. Le sujet est dans la feuille de route de la FS DDI en 2026.

➔ **Point sur la restauration collective (Etat des lieux par département/capacité de restauration)**

Bien que lors de la préparation de la formation spécialisée des DDI, la **CFDT** ait demandé que ce point soit inscrit en point divers de l'ODJ et que ce point a finalement été accepté, nous n'avons reçu qu'une note du MASA indiquant que les crédits avaient été transférés sur le BOP 354 de fonctionnement SGCD, note présentée en séance mais ce qui ne nous avance en rien. **Nous dirons même hors sujet !**

Alors qu'on nous annonce des fermetures de RIE, le MI renvoi ce sujet vers la CNAS. **Le MI continue à jouer le jeu de la « patate chaude » !**

➤ **Calendrier prévisionnel des instances F3SCT DDI 2025**

- Lundi 30 juin 2025

- Mardi 18 novembre 2025

Les représentants CFDT en CSA/FS DDI
CSA - Emmanuel BISEAU - DDTM 30
CSA et FS - Lydie DURAY WELSCH - DDETS 95
FS - Jean-Baptiste MARCO - DDPP 29
Boite mail : [CFDT DDI](mailto:CFDT.DDI)

